

COMMUNIQUÉ 39/2026

La Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault accompagne les entreprises du territoire dans leurs recrutements en apprentissage.

En ce mois de septembre, les entreprises du territoire peuvent encore accueillir un apprenti et préparer dès aujourd'hui l'avenir de leurs équipes.

Recruter en apprentissage, c'est former un futur collaborateur aux métiers, aux méthodes et aux besoins spécifiques de son entreprise, tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'aides financières.

L'apprentissage, un choix gagnant pour l'entreprise

- Former sur mesure un futur salarié à ses méthodes, ses équipements et sa culture d'entreprise ;
- Bénéficier d'aides financières à l'embauche, pouvant atteindre 5 000 € pour certaines entreprises et 6 000 € pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap* ;
- Limiter le coût du recrutement, grâce notamment à la prise en charge des frais de formation par l'OPCO ;
- Préparer l'avenir en fidélisant de jeunes talents et en facilitant leur intégration durable dans l'entreprise ;
- Transmettre les savoir-faire des salariés expérimentés aux nouvelles générations.

** Montants en vigueur pour les contrats conclus à compter du 8 mars 2026, selon la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme préparé. Les conditions et montants étant fixés par l'État et susceptibles d'évoluer, renseignez-vous auprès de votre OPCO ou sur economie.gouv.fr.*

De l'artisanat à l'industrie : tous les secteurs sont concernés

L'apprentissage s'adresse à tous les niveaux de formation, du CAP au diplôme d'ingénieur ou au master, et à de nombreux secteurs d'activité : artisanat, commerce, industrie, agriculture et viticulture, services, tertiaire...

Le territoire dispose par ailleurs de plusieurs centres de formation et établissements proposant des formations en alternance dans le bassin héraultais.

La Communauté de communes à vos côtés

Le pôle Développement économique de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault accompagne les entreprises du territoire dans leurs démarches et peut les orienter vers les acteurs de la formation et de l'apprentissage adaptés à leurs besoins.

Vous avez un besoin de recrutement ? Il est encore temps de vous lancer !

Service Développement économique

Communauté de communes du Clermontais

✉ service.economique@cc-clermontais.fr

☎ 09 71 00 30 21

PARTAGER NOTRE
POST FACEBOOK

